



Usufruit immobilier, mobilier et véhicule

Par **icelady**, le **30/11/2015** à **14:46**

Bonjour,

Suite au décès de mon beau père, ma mère à eu l'usufruit de la maison, des meubles et des véhicules.

Mon beau père à deux filles qui n'apprécient pas du tout ma mère. Celles ci veulent faire border le terrain qui jouxte la maison aux frais de mère. Cela est il possible ?

A la mort de ma mère, elles veulent récupérer les véhicules dans le même état qu'aujourd'hui ... cela me parait difficile ... comment calcule t on la vétusté dans ce cas là ?

Elles veulent que ma mère paie une caution ..; Est ce une obligation ? Quelle soit financière ou morale .

Dans le cas ou maman viendrait à décéder, j'aurais combien de temps pour récupérer ses affaires dans cette maison ?

je vous remercie pour vos réponses,

cordialement,

ICE